



Ville de passion!

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « ZARBOUTAN NOUT' VILLE »

*Pour un renforcement de l'offre d'activités
à destination des seniors*

La Ville de Saint-Louis et son CCAS portent l'ambition de **bâtir une ville « amie des aînés »** où les personnes âgées, nos « *zARBOUTAN* », trouveraient un environnement favorable à un vieillissement actif et où la solidarité s'exprimerait au quotidien au travers d'un accompagnement social de proximité et un large panel d'activités accessibles dans les quartiers.

Le présent AMI vise donc à communiquer ce besoin et à mobiliser une pluralité d'acteurs susceptibles d'y répondre par des projets adaptés aux objectifs ainsi poursuivis de **développement de l'offre d'activités à destination des seniors sur le territoire communal.**

Ainsi, vous y trouverez :

- Les thématiques, les sujets prioritaires d'action et les objectifs
- Les critères d'éligibilité et de sélection des projets
- Le calendrier et les modalités de dépôt des projets.

La date limite de dépôt de votre réponse à l'AMI est fixée au :

VENDREDI 25 OCTOBRE 2024

Par mail à : seniors@ccas-stlouis.fr

(merci de préciser dans l'objet « AMI ZARBOUTAN NOUT' VILLE 2024 »)

Tout dossier parvenu après cette date ne sera pas pris en compte.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Direction des personnes âgées et des personnes handicapées du CCAS – Mme Dominique SAMBRENON au 0262 96 67 99 ou au 0693 03 98 24.

PRÉAMBULE :

La volonté politique forte de respecter la mémoire de nos anciens et de les associer à la construction de la ville de demain

Un « zarboutan » peut être défini comme étant le pilier de la maison créole traditionnelle, qui fait tenir la structure toute entière. Il s'agit donc d'une pièce maîtresse d'où part toute la création de l'habitation, une pièce qui permet de garder unie, en un seul tenant la maison entière.

Cette image de zarboutan est aussi utilisée afin de définir **l'importance et la place de nos aînés dans notre société.**

La Commune de Saint-Louis est résolument tournée vers l'avenir. En témoigne notamment le projet de renouvellement urbain du Gol, ou encore la réhabilitation de l'ancien Centre Artisanal du Bois. Les défis sont donc nombreux afin de permettre à la ville de se moderniser et ainsi retrouver une dynamique vertueuse.

Cependant afin de savoir où l'on va, il est essentiel de se rappeler d'où l'on vient. C'est en ce sens que la collectivité a souhaité aujourd'hui en lien avec son CCAS lancer un appel à manifestation d'intérêt visant à prendre soin des aînés des différents quartiers, à leur permettre de s'épanouir au quotidien, de bien vieillir et ainsi continuer à co-construire avec les nouvelles générations la ville de demain.

- **Favoriser l'entraide et la solidarité en favorisant le respect et l'inclusion sociale de nos aînés**
- **Les activités culturelles, sportives ou cognitives, comme vecteurs de cohésion sociale et moyens de lutte contre l'isolement**
- **La reconnaissance de la contribution des aînés à la vie locale en leur favorisant l'accès à nos espaces de co-construction.**

La nécessaire densification de l'offre de services et d'activités à destination de ces publics les plus exposés.

La pandémie de Covid-19 a mis en exergue la précarité sociale à laquelle peuvent être exposés nos séniors. Aussi les défis sont nombreux en la matière : réduction de la fracture numérique à l'heure de l'e-administration, amélioration des conditions d'habiter et de circuler, meilleur accompagnement des personnes âgées dans leur quotidien, mais aussi un renforcement de l'offre d'activités culturelles sportives et cognitives afin de lutter contre la sédentarité de ces populations tout en leur permettant de garder le lien social.

Cet AMI vise ainsi à compléter l'offre de services existante sur le territoire, qui a certes été enrichie mais qui demeure à ce stade, insuffisante, au regard des besoins exprimés par nos seniors lors des manifestations ponctuelles organisées à leur égard et compte tenu de l'ambition municipale d'agir davantage pour les seniors et de bâtir un véritable plan « *gramounes en lèr* ».

Notre territoire regorge de différents sites pouvant accueillir des activités à destination de ces populations les plus fragiles. **Les parcs et jardins, les sites sportifs ainsi que les maisons communales de proximité** auront vocation à être utilisés par les porteurs de projets afin de permettre à nos seniors de s'épanouir au travers des différentes activités qui seront proposées, en proximité au cœur des quartiers ou encore sur des temps de rassemblement.

La commune de Saint-Louis est **un territoire riche d'un point de vue patrimonial et historique**. « *Du battant des lames au sommet des montagnes* », nous disposons sur notre territoire de magnifiques sites naturels tels que l'Étang du Gol, ou encore la porte du Parc National située aux Makes.

Saint-Louis est également le berceau du maloya et abrite des sites patrimoniaux qui ont traversé les époques et qui sont des marqueurs identitaires et culturels : le Moulin Maïs à Bois de nèfles cocos, l'usine du Gol ou encore le canal des Aloès au Verval sont autant de sites qui doivent être valorisés et racontés aux Saint-Louisien(ne)s et aux Riviérois(e)s.

Les projets présentés pourront ainsi intégrer cette dimension et permettre à nos seniors de nous raconter l'histoire de ce patrimoine. Cette transmission est essentielle afin que les nouvelles générations se saisissent de cette histoire et réapprennent le Saint-Louis et la Rivière d'autrefois.

Toutes nos actions concourent à la mise en œuvre de 3 principales priorités :

Priorité 1 : Favoriser l'entraide et la solidarité en favorisant le respect et l'inclusion sociale de nos aînés.

Priorité 2 : Développer les activités culturelles sportives ou cognitives comme vecteurs de cohésion sociale et moyens de lutte contre l'isolement.

Priorité 3 : Reconnaître la contribution des aînés à la vie locale en facilitant leur accès à nos espaces de citoyenneté et de co-construction.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) vise à étoffer notre réseau de partenaires et nos leviers d'actions concrètes concourant au quotidien à l'atteinte de ces axes prioritaires en direction des seniors.

Critères d'éligibilité et de sélection des projets

Conditions d'éligibilité	<p>Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux associations de loi 1901, aux auto-entrepreneurs et aux entreprises individuelles (<i>concernant les entreprises, il s'agit des petites structures de type micro-entreprise, ou les personnes qui ont un statut d'entrepreneur salarié</i>).</p> <p>Les associations postulant à cet AMI doivent justifier d'au moins une année d'existence et avoir une bonne connaissance du territoire de Saint-Louis.</p>
Contexte et Objectifs	<p>La crise du Covid-19 a rappelé brutalement la nécessité de pouvoir être au plus près de nos séniors. L'objectif de cet AMI est de faire émerger des projets visant à proposer à ce public des activités ludiques, sportives, culturelles et cognitives qui favorisent l'épanouissement, la créativité, et la solidarité intergénérationnelle.</p> <p>Les actions proposées pourront trouver écho ou une finalité lors du prochain mois des séniors (Octobre 2025).</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'isolement et la précarité sociale de nos aînés • Encourager les habitants des quartiers, notamment les jeunes à se rapprocher des populations vieillissantes, et ainsi développer leur solidarité envers ces personnes. • Promouvoir la participation des seniors dans la construction de la ville de demain • Promouvoir le bien-être physique et mental des séniors • Favoriser les interactions sociales
Thématiques proposées	<ul style="list-style-type: none"> • Activités artistiques et culturelles : ateliers de dessin, peinture, théâtre, danse, musique, loisirs créatifs, broderie, tricot, couture... • Activités physiques adaptées, parcours de santé adaptés : activités gymniques d'entretien, yoga du rire, danses en ligne, ... • Activités historiques et patrimoniales : utilisation de plusieurs supports : chant, danse, musique, écriture, gastronomie... afin de raconter et valoriser l'histoire de la Réunion. • Bien être, vie affective, estime de soi : ateliers bien être, ateliers socio-esthétiques, ateliers vie affective, et estime de soi... • Projets écologiques et solidaires : jardinage, recyclage, sensibilisation à l'environnement, actions solidaires. • Nutrition : prévention de la dénutrition par des ateliers cuisines, actions favorisant la consommation de fruits et légumes, informations sur l'équilibre alimentaire, ... • Prévention du sommeil : ateliers pour mieux comprendre, gérer le sommeil et offrir les conseils de professionnels, conférences, ... • Équilibre/prévention des chutes : ateliers motricité animés par des professionnels (kiné, psychomotricien, éducateurs spécialisés en Activité Physique Adaptée...), séances de prévention des chutes, ... • Prévention du déclin cognitif : ateliers mémoire, ateliers outils numérique, ateliers d'écriture, art-thérapie, ... • Préparation à la retraite/accès aux droits : ateliers retraite, accompagnement des séniors dans leur démarche, ... • Information – sensibilisation à l'habitat et au cadre de vie : adaptation du logement à l'avancée en âge, prévention contre les accidents domestiques, utilisation des outils domotiques
Les lieux concernés	<p>Les actions pourront se dérouler dans les parcs et jardins de la ville, sur les sites sportifs, ainsi que dans les maisons communales de proximité.</p>

Public	Les actions doivent être destinées au public sénior, à partir de 55 ans.
Critères de sélection	<p>Les dossiers transmis dans les délais impartis feront l'objet d'un accusé-réception.</p> <p>Un comité technique (associant notamment la Direction Personnes Âgées et des personnes handicapées du CCAS, la Direction de la vie associative et du développement local de la ville, et les élus concernés,...) se réunira pour examiner les projets proposés (<i>sur la base des fiches-actions dont un modèle-type est joint au présent AMI</i>) et leur pertinence au regard des priorités fixées par l'AMI.</p> <p>Lors de cette analyse, une attention particulière sera accordée aux aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des interactions sociales sur le quartier - Démarche participative du public visé - Pertinence et originalité du projet. - Qualité des animateurs et intervenants. - Adéquation avec les besoins et les intérêts des habitants. - Respect des règles de sécurité et des normes sanitaires en vigueur. - Budget de l'action détaillé et équilibré (<i>suivant le modèle en PJ</i>). <p>Il est à noter que cette instruction de fond ne pourra se faire que sur les dossiers déclarés conformes (<i>éligibilité du porteur et public cible</i>) complets (<i>avec notamment l'ensemble des items de la fiche-action renseigné et les éléments budgétaires joints</i>) dans le cadre de la phase préalable de présélection matérielle.</p> <p>La liste des lauréats sera établie par délibération du Conseil d'administration du CCAS, qui se prononcera sur la base de la proposition arrêtée par l'autorité territoriale.</p>
Évaluation	L'évaluation de l'impact des actions est essentielle. Les porteurs de projet devront faire apparaître les indicateurs et les outils de suivi utilisés pour évaluer l'impact du projet sur les bénéficiaires de l'action.
Composition du dossier	<p><u>Composition de votre dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche-action 2024 (<i>cf. modèle-type en document-joint</i>) dûment complétée : une description du projet, les objectifs, le public cible, le planning, les ressources nécessaires, et le budget prévisionnel - Devis détaillé (<i>nombre d'heures, coût horaire par intervenant,...</i>) <p>NB: La rubrique « Valorisation des moyens de la Ville » recensera les demandes de mise à disposition des moyens matériels et humains de la collectivité qui seront formulées par les porteurs de projet.</p>
Les exclusions des fiches-actions	<p>Les projets doivent présenter un budget prévisionnel équilibré, c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes. Il doit être distinct du budget prévisionnel de l'association ou de la structure porteuse du projet.</p> <p>1. <u>Les projets exclus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aide aux porteurs de projet pour leur fonctionnement annuel ou leurs activités récurrentes.

	<ul style="list-style-type: none"> - Les projets à caractère commercial, religieux, politique ou syndical. <p>2. <u>Les dépenses exclues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses d'investissement - Les dépenses liées au fonctionnement permanent de la structure du porteur.
<p>Engagement des porteurs d'actions</p>	<p><u>Au lancement de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir un calendrier des interventions en précisant les lieux, les dates et le public concerné. - Mettre en valeur le logo du CCAS et de la ville de Saint-Louis sur toute communication. - Point d'étape à mi-parcours : le porteur accepte toute visite des partenaires et des ordonnateurs. <p><u>A la fin de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer la collectivité des temps de restitution de l'action - Renseigner les enquêtes de satisfaction et prévoir un temps de concertation avec les autres porteurs. Fournir un bilan des actions. <p><u>Dynamique partenariale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des temps de concertation entre les différents acteurs sont encouragés. La co-construction étant priorisée, les porteurs de projets sont invités à participer aux réunions partenariales organisées sur le territoire de Saint-Louis. (ex: journées de valorisation thématique, présentation des activités aux partenaires, conférences, initiation à la pratique, partage d'expérience)
<p>Bilan</p>	<p>Conformément aux termes de la décision attributive de financement ou de la convention, l'envoi du compte-rendu de l'action et des pièces justificatives est obligatoire (<i>envoi par mail à : seniors@ccas-stlouis.fr</i>).</p> <p>Le non-respect de cet engagement donne lieu à un ordre de reversement de la subvention.</p> <p>Un suivi régulier sera assuré pour évaluer l'impact des activités et apporter les ajustements nécessaires.</p> <p>Toute action ayant bénéficié d'une subvention fera l'objet d'une évaluation : un bilan final de l'action sera à transmettre à la Direction PAPPH du CCAS de Saint-Louis 15 jours après la fin de l'action.</p> <p>Les indicateurs d'évaluation inscrits au sein de sa fiche action permettront au porteur d'apprécier l'impact de l'action sur le public visé.</p> <p>Il revient au porteur de tenir un tableau permettant de remplir ces bilans quantitatifs et qualitatifs à la fin de l'action. Des bilans intermédiaires pourront également être demandés.</p> <p>En cas d'évolution du projet en cours d'année, le porteur devra présenter le projet mis à jour et obtenir l'accord préalable de la direction PAPPH avant sa mise en œuvre.</p>
<p>Calendrier de l'instruction</p>	<p>La date limite de dépôt des dossiers est fixée</p> <p style="text-align: center;">au vendredi 25 octobre 2024,</p> <p style="text-align: center;">par mail à seniors@ccas-stlouis.fr</p> <p style="text-align: center;">avec en objet «AMI – Zarboutan nout' ville 2024 »</p>